



Votez pour votre dessin préféré !

publié le 19/12/2012

Tous les dessins réalisés dans le cadre du concours manga sont affichés au CDI.

Comment voter ?

- ▶ se munir de son carnet de liaison
- ▶ noter sur un papier le N° du dessin que l'on préfère
- ▶ insérer son vote dans l'urne

Clôture des votes le mardi 8 janvier à 17h.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.